



# AVIS PUBLIC

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS EST DONNÉ, par les présentes, donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown que le rôle général de perception pour l'année 2025 a été préparé et est déposé à mon bureau, situé au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0, et que toutes les personnes y apparaissant sont tenus d'en payer les taxes mentionnées selon des échéances ci-après énumérées;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1);

Pour plus de précisions, mentionnons que :

- les comptes de taxes de moins de 300 \$ sont payables en un seul versement, le 27 février 2025.
- les comptes de taxes de 300 \$ et plus sont payables : en six (6) versements égaux, **les 27 février, 11 avril, 29 mai, 18 juillet, 29 août et 24 octobre 2025.**
- toute taxe, compensation ou versement impayés à la date d'échéance portera intérêt au taux de 15% l'an, calculé quotidiennement.
- Le paiement de ces factures peut être fait en argent comptant au bureau municipal, par chèque ou par paiement électrique par les institutions bancaires participantes.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du mardi au jeudi, de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h

Donné à Scotstown, le 24 janvier 2025.

---

Monique Polard,  
Directrice générale